

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LUNDI 13 MARS 2023 A 17 H SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023/02

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois de mars, Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqués en Séance Officielle à dix-sept heures, se sont réunis en lieu ordinaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Vice-Présidente.

Étaient présents : M. Michel BIBOLLET, Mme Michèle DUCROT, MM. Jean-Marc GROFF, Frédéric VAILLANT, Mme Brigitte VULLIET, Administrateurs.

Avait donné procuration : Mmes Nelly MIQUET-SAGE, Muriel PERILLAT dit LEGROS, Joëlle TIBURZIO, Administratrices

Étaient excusés : M. Pierre BIBOLLET, Président,
Mme Madeleine PALACIOS, Administratrice.

Date de convocation : 6 mars 2023
Administrateurs en exercice : 11
Présents et représenté : 9

Mme Brigitte VULLIET, Administratrice, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 FÉVRIER 2023 :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte rendu de la séance du 6 février 2023.

FINANCES

II. N° 2023/04 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE M. LE COMPTABLE PUBLIC EXERCICE 2022

Le Conseil d'Administration, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion des recettes et des dépenses,

- 1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable Public visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

III. N° 2023/05 - COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2022 – APPROBATION

Le Conseil d'Administration examine le compte administratif de l'année 2022 établi par M. Pierre BIBOLLET, Président.

Mme Michèle FAVRE D'ANNE indique que le Comptable Public a transmis le Compte de Gestion afférent à l'exercice 2022 ; les concordances entre les écritures de l'ordonnateur et celles du comptable ont été constatées.

FONCTIONNEMENT :		
DÉPENSES PRÉVUES :		1 439 854.65 €
RÉALISÉ :		1 436 665.93 €
RECETTES PRÉVUES :		1 439 854.65 €
RÉALISÉ :		1 378 037.91 €
INVESTISSEMENT :		
DÉPENSES PRÉVUES :		109 578.59 €
REALISÉ :		29 570.58 €
RECETTES PRÉVUES :		109 578.59 €
RÉALISÉ :		130 224.72 €
RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE		
FONCTIONNEMENT :		- 58 628.02 €
INVESTISSEMENT :		100 654.14 €
RESULTAT GLOBAL :		42 026.12 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2022 établi par M. Pierre BIBOLLET, Président.

IV. N° 2023/06 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – EXERCICES 2023

Le Conseil d'Administration examine les demandes d'aides financières des associations et organismes, toutes les demandes issues d'organismes sociaux étant désormais attachées au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
par vote à main levée POUR : 8 ABSTENTION : 1 (F. VAILLANT)

- **OCTROIE** les subventions suivantes :

- Secours Populaire	2 000,00 €
- MAM Les Babychous – Thônes	1 980,00 €
- Espace familles	320,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours - article 6574 et 6474.

Commentaires : M. Frédéric VAILLANT s'abstient car il aurait souhaité que le montant des subventions soit maintenu comme en 2022.

V. N° 2023/07 - BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2023 - APPROBATION

Le Conseil d'Administration examine le projet de budget primitif et notamment les demandes faites au titre du fonctionnement de l'espace Petite Enfance (Crèche Familiale et Multi-Accueil).

Tel que présenté, la subvention d'équilibre à solliciter auprès de la Commune de Thônes s'élève à 475 000 €.

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 499 663.55 €

Recettes : 1 499 663.55 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 120 160.85 €

Recettes : 120 160.85 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
par vote à main levée POUR : 8 ABSTENTION : 1 (F. VAILLANT)

- **VOTE** le budget primitif du C.C.A.S pour l'année 2023.

Commentaires : M. Frédéric VAILLANT explique son vote par le fait que les lignes budgétaires concernant le service civique ainsi que le Noel Solidaire n'ont pas été reconduites.

DOSSIERS D'AIDES SOCIALES

Mme Michèle FAVRE D'ANNE informe les membres du CCAS des notifications de décision transmises par le Conseil Départemental concernant deux demandes d'hébergement pour une personne handicapée et une personne âgée.

Dossiers familiaux d'aide sociale du Conseil Départemental

1^{ère} demande de prise en charge des frais d'hébergement à l'EHPAD Le Chant du Fier de Thônes. **AVIS FAVORABLE.**

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Michèle FAVRE D'ANNE informe les élus qu'un courrier relatif à la conservation d'une place en crèche a été réceptionné en mairie. La personne souhaite que son fils puisse rester chez une de nos assistantes maternelles alors que la famille a déménagé sur la commune de MANIGOD.

AVIS DÉFAVORABLE du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La Secrétaire

Mme Brigitte VULLIET

Le Maire-Président

Pierre BIBOLLET